

## + COMITÉ DIRECTEUR DU PROJET

### **Mandat**

Veille au suivi de l'avancement du projet par rapport aux décisions et paramètres gouvernementaux et s'assurer que le projet se déroule conformément au dossier d'opportunité et au dossier d'affaires, ainsi que toutes les étapes de réalisation selon la portée du projet, des échéanciers et du budget prévu.

**Fréquence de rencontre** : tous les trois mois ou selon les besoins spécifiques